

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 288-25 ET 289-25

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 9 mars 2026, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :
 - règlement numéro 288-25 modifiant le plan d'urbanisme numéro 166
 - règlement numéro 289-25 modifiant le règlement de zonage numéro 167
- Le règlement numéro 289-25 modifiant le règlement de zonage numéro 167 n'a pas fait l'objet d'une demande valide de participation à un référendum et est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
- Les règlements numéros 288-25 et 289-25 ont reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Mitis le 8 avril 2026.
- Ces règlements sont déposés au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
- Ces règlements sont entrés en vigueur conformément à la *Loi* le 9 avril 2026.

Résumé de la modification du plan d'urbanisme

La modification du plan d'urbanisme permet d'agrandir une affectation forestière habitée (FRH) située à la fin du rang 7 Ouest, ainsi que de mettre à jour le cadastre illustré au plan des affectations du sol.

Donné à Saint-Charles-Garnier, ce 16 avril 2026.



Robert Lyman
Directeur général et greffier-trésorier